

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 FÉVRIER 2023**

Séance ordinaire du 6 février 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 6 février 2023 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud et Mario Daigneault formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2023-02-335 **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait du point	6.4	Centre de services scolaire des Hautes-Rivières : Projet de planification des besoins d'espace 2024-2034. (reporté à une séance ultérieure)
------------------	-----	---

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-336 **Procès-verbal de janvier 2023**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en janvier 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2023, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-337 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 6 février 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 92 152,76 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 FÉVRIER 2023**

2023-02-338

Règlement 2023-462 relatif au traitement des élus municipaux

Considérant que les membres du Conseil désirent remplacer le règlement relatif au traitement des élus présentement en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 janvier 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter le règlement 2023-462 relatif au traitement des élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité, le maire ayant voté

(Le texte du règlement 2023-462 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 6 février 2023.

2023-02-339

**CLSC de Cowansville-du-Sud (Réseau local de services La Pommeraie) –
Camp de jour : entente**

Considérant que le CLSC de Cowansville-du-Sud et ses partenaires supportent financièrement l'accès aux loisirs d'été à des jeunes bénéficiant de leurs services;

Considérant que cet organisme profite d'une entente avec plusieurs municipalités qui offrent un nombre de semaines gratuites pour l'inscription au camp de jour;

Considérant que les membres du Conseil désirent faire partie de l'entente;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'offrir l'inscription gratuite au camp de jour 2023 (8 semaines) à trois enfants résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville, selon les modalités édictées par le CLSC de Cowansville-du-Sud, sans participation financière pour les sorties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-340

Construction d'une école secondaire à Lacolle

Considérant qu'il est primordial de sauvegarder la motivation des élèves du niveau secondaire;

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer les enjeux de transport des élèves du niveau secondaire;

Considérant que les écoles tendent de plus en plus à être gérées comme des milieux de vie;

Considérant qu'il n'y a pas de meilleure façon de maintenir un élève du secondaire dans son milieu de vie qu'en étant près de son cercle d'amis et de sa famille;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 FÉVRIER 2023**

Considérant le trajet à accomplir chaque jour par tous les élèves habitant en milieu périurbain pour se rendre aux écoles secondaires existantes;

Considérant que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est en croissance démographique constante;

Considérant les efforts environnementaux des communautés visant à diminuer les gaz à effet de serre;

Considérant que la diminution du transport des élèves favorisera leur motivation et leur concentration tout en leur offrant plus de temps d'études ou de loisirs;

Considérant qu'il serait judicieux de changer les conditions de déplacement des élèves qui perdurent depuis plus de 40 ans;

Considérant que le Centre de services scolaire sollicite actuellement les municipalités afin de connaître leur futur développement;

Considérant que la Municipalité de Lacolle concrétisera plusieurs grands projets de développement dans un avenir très rapproché;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de demander au gouvernement du Québec de procéder à la construction d'une école secondaire au sein de la Municipalité de Lacolle afin de desservir le milieu périurbain et ainsi éviter de grandes distances à parcourir pour les usagers des services scolaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Fonds d'assurance des municipalités du Québec : rapport d'inspection

Le rapport d'inspection des installations de la Municipalité préparé par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec suite à une visite effectuée le 19 janvier 2023 est déposé.

MMQ assurance : avenant

L'avenant daté du 27 janvier 2023 à la police d'assurance de la Municipalité concernant la mise à jour de la valeur des biens assurés et des informations municipales est déposé.

2023-02-341

Distribution d'eau potable : sinistre du 21 septembre 2021

Considérant que l'ensemble des factures concernant le sinistre du 21 septembre 2021 au réservoir d'eau potable ont été transmises à l'assureur et que les travaux à réaliser ont pour but l'amélioration des installations;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'aviser l'assureur que la Municipalité désire fermer le dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 FÉVRIER 2023**

2023-02-342

Association des directeurs municipaux du Québec : congrès du 14, 15 et 16 juin 2023 à Québec

Considérant que le Conseil désire inscrire Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, au congrès de l'Association des directeurs municipaux de Québec qui aura lieu à Québec du 14 au 16 juin 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'inscription de Madame Christianne Pouliot au congrès pour un montant de 566 \$ plus taxes;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement relativement à ce congrès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-343

Association des directeurs municipaux du Québec : formation-traitement des demandes d'accès aux documents

Considérant la formation « Traitement des demandes d'accès aux documents » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec le 26 avril 2023 à Beloeil;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'inscription de Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, au coût de 385 \$ plus taxes, repas inclus;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-344

Haie de cèdres : 500, 9^e Rang

Considérant qu'après consultation du relevé topographique daté du 21 novembre 2019 de Denicourt, arpenteurs géomètres, la Municipalité, par la résolution 2021-12-889 adoptée le 6 décembre 2021, demandait aux propriétaires du 500, 9^e Rang d'effectuer les travaux nécessaires à la relocalisation de la haie afin qu'elle n'empiète plus sur le terrain de la Municipalité;

Considérant que le nouveau relevé topographique demandé par la Municipalité et préparé par Yves Madore, arpenteur géomètre, indique que la haie est implantée sur la ligne de lot séparant la propriété du 500, 9^e Rang et le terrain de la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de rescinder la résolution 2021-12-889;
- d'aviser les propriétaires du 500, 9^e Rang qu'une conduite pluviale municipale se trouve dans ou à proximité de ladite ligne de lot.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 FÉVRIER 2023**

2023-02-345

Tracteur : pneus d'hiver

Considérant que l'achat de pneus d'hiver est nécessaire pour le tracteur de la Municipalité;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'achat de pneus d'hiver à Pneus FML pour un montant de 1 707 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-346

Rue des Bouleaux lots 4 392 108 et 4 392 109 : acte de vente

Considérant que les lots 4 392 108 et 4 392 109, parcelles de terrain situées dans la rue des Bouleaux, ont été mis en vente et adjugés à la Municipalité lors du processus de vente pour défaut de paiement de taxes;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du projet d'acte de vente;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser Monsieur Patrick Bonvouloir, Maire et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-347

Rang de la Rivière Est – égout pluvial : servitudes

Considérant la présence d'une conduite d'égout pluvial municipal située sur des terrains privés dans le secteur du rang de la Rivière Est;

Considérant qu'il est opportun pour la Municipalité d'établir une servitude pour assurer le maintien de ladite conduite et autoriser la Municipalité à intervenir sur cette conduite au besoin;

Considérant l'offre de services reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le mandat à Denicourt, Notaires et Conseillers Juridiques, pour la préparation des actes de servitude, et ce, au taux horaire de 200 \$ de l'heure plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-348

Travaux de pavage 2023 : mandat

Considérant que la Municipalité désire effectuer des travaux de pavage au cours de l'année 2023;

Considérant la résolution 2022-12-303 adoptée en décembre 2022 octroyant le contrat de services professionnels à FNX innov pour un montant maximal de 15 000 \$ plus taxes;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 FÉVRIER 2023**

Considérant l'offre de services reçue;

Considérant que pour s'assurer de déposer les documents d'appel d'offres le plus rapidement possible, les membres du Conseil ont donné leur accord et qu'un mandat a été confirmé le 19 janvier 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de rescinder la résolution 2022-12-303;
- d'entériner le mandat octroyé à FNX innov, selon les termes de l'offre de services datée du 18 janvier 2023, le tout pour un montant de 19 450 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-349 **Rue Bonvouloir : demande de consentement**

Considérant la demande de consentement pour la construction d'un massif d'Hydro-Québec dans l'emprise de la rue Bonvouloir pour le projet d'entrepôt frigorifique D.M.;

Considérant que pour ne pas retarder le projet, les membres du Conseil ont donné leur accord et qu'une lettre a été transmise à cet effet le 18 janvier 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'entériner l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-350 **Vidéotron : demande de consentement**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de prolongation jusqu'au 31 juillet 2023 du consentement accordé à Vidéotron en juillet 2022 pour l'ajout de câbles et d'équipements sur des structures existantes dans le rang Double;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la demande de prolongation de consentement, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-351 **Puits : modem**

Considérant que le modem au Puits doit être remplacé;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'achat d'un modem à Automation R.L. pour un montant de 2 300 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 FÉVRIER 2023**

2023-02-352 Gestion des boues : contrat

Considérant la proposition de Cycleau Environnement pour le traitement des boues des trois lagunes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat pour la gestion des boues à Cycleau Environnement, selon l'offre de services datée du 8 janvier 2023, pour un montant maximal de 10 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-353 Mesurage des boues : contrat

Considérant la proposition de Cycleau Environnement pour le mesurage et la caractérisation des trois lagunes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat de mesurage et de caractérisation des boues à Cycleau Environnement, selon l'offre de services datée du 12 janvier 2023, pour un montant de 6 300 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-354 Eaux usées – échantillonnage : contrat

Considérant que dans le cadre de l'élaboration d'un plan directeur du réseau d'égout sanitaire et des usines de traitement d'eau potable et d'eaux usées, une nouvelle séquence d'échantillonnage et de caractérisation des eaux usées s'est avérée nécessaire;

Considérant la soumission reçue;

Considérant que pour ne pas retarder le dossier, les membres du Conseil ont donné leur accord et qu'un bon de commande a été transmis;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'entériner le contrat d'échantillonnage des eaux usées à Enviro Services, selon l'offre de services datée du 2 février 2023, pour un montant de 15 340 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-355 Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budget 2023

Considérant la lettre datée du 5 décembre 2022 de la Société d'habitation du Québec concernant le budget 2023 de l'ensemble des municipalités de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du budget;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu pour l'ensemble immobilier (#1284) de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 FÉVRIER 2023**

- d'approuver le budget 2023 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 13 392 \$ représentant le paiement de la contribution municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

510, rue des Érables : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un garage attenant au bâtiment principal dépassant de 1,21 mètre (4 pieds) la hauteur du bâtiment principal pour la propriété située au 510, rue des Érables est présentée.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

2023-02-356

510, rue des Érables : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un garage attenant au bâtiment principal dépassant de 1,21 mètre (4 pieds) la hauteur du bâtiment principal;

Considérant que le Règlement de zonage prévoit qu'*en aucun temps, un garage privé isolé ou attenant ne doit dépasser la hauteur du bâtiment principal,*

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2023-01-148);

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de janvier 2023 est déposé au Conseil.

2023-02-357

Complexe municipal et caserne : appel d'offres architectes

Considérant que la Municipalité est à la recherche de professionnels en architecture et ingénierie pour l'accompagner dans la réalisation du complexe municipal et de la caserne incendie;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services reçues;

Considérant qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public sur le SÉAO afin qu'une firme soit retenue pour la réalisation de dudit contrat;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser la direction générale à former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 FÉVRIER 2023**

- d'établir que les offres soumises soient évaluées en fonction de la grille d'évaluation suivante :

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES		VALEUR
La firme		
1.1	Présentation de la firme	5
1.2	Expérience de la firme dans des projets municipaux similaires	30
Compétence de l'équipe		
2.1	Expérience du chargé de projet	25
2.2	Expérience des ressources proposées	15
Organisation du projet		
3.1	Compréhension du mandat et méthodologie	20
3.2	Assurance qualité	5

- de lancer un appel d'offres public sur le SÉAO afin de mandater une firme apte à fournir les services requis pour la réalisation des plans et devis, l'estimation des coûts, la réalisation de l'appel d'offres ainsi que de la surveillance des travaux dans le cadre de la réalisation du complexe municipal et de la caserne incendie

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-358

Journée de neige

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre d'une journée de neige qui se tiendra le samedi 25 février 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 1 650 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 FÉVRIER 2023**

2023-02-359

Fête nationale : demande de financement

Considérant que les membres du Conseil désirent que des activités soient organisées dans la Municipalité dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2023;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande au Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents concernant ladite demande, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-360

Politique de remboursement : activités de loisirs, date limite

Considérant que les membres du Conseil désirent modifier la politique de remboursement des frais d'inscription aux activités sportives ou culturelles pour les enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville établie en mai 2021 (réf. Résolution 2021-05-655) en y ajoutant une date limite pour la présentation des factures;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de rescinder la résolution 2021-05-655;
- d'établir la politique de remboursement des frais d'inscription comme suit :
 - la Municipalité remboursera 50 % des frais d'inscription aux activités, et ce, jusqu'à concurrence de 150 \$ par année, par enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville;
 - le remboursement s'applique pour les activités sportives ou culturelles, municipales ou privées;
 - l'enfant doit être âgé de 17 ans et moins. Les enfants d'âge scolaire devront être aux études à temps plein;
 - l'activité ne doit pas être offerte par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
 - pour obtenir un remboursement, les factures doivent être reçues au bureau municipal au plus tard le 15 mars de l'année suivant la date de facturation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 FÉVRIER 2023**

2023-02-361

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire